

Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 11/02/2026



Présents pour les représentants de proximité :

Matti FAYE - Stéphanie GERARD - Isabelle GRIFFON - Céline LANG

Présents pour la direction :

Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est

Fabien GATINOIS, Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef - France 3 Champagne-Ardenne

Renaud HATZER, Délégué à la coordination des antennes et aux contenus de France 3 Grand Est

1. Point expérimentation modules web (invitation des DS)

Réponse de la direction :

Les représentants de proximité seront associés chaque mois ainsi que les Délégués Syndicaux.

Des tableaux de suivi avec des indicateurs (tableau identique pour l'ensemble des régions tests) seront présentés chaque mois en instance à compter du mois de mars. Ces tableaux comporteront des informations sur le suivi des productions, suivi des formations et suivi des volontaires. Le programme de la formation est annexé à l'accord qui a été signé.

Il y a déjà 3 journalistes formés en Champagne Ardenne.

Une formation sera organisée le 5 mars à Strasbourg pour 8 salariés volontaires des 3 antennes du GE (avec X. Collombier et O. Couvreur). Ils seront formés sur Edits, Adobe 1ere sur mobile et power director 365. Les deux premières sont uniquement utilisables sur smartphone et la 3eme sur les 2.

Une deuxième session sera organisée après les élections municipales.

Nous n'avons pas la certitude que les volontaires soient tous formés avant la fin de l'expérimentation, cela dépendra du nombre de dates proposées pour ces formations et des emplois du temps des volontaires

La directrice régionale rappelle que nous sommes dans le cadre d'une expérimentation et qu'il faudra apprendre, se tromper. Il n'est pas question de se mettre une pression inutile.

Pour les formats courts, les journalistes doivent s'emparer de ce qui est prévu dans l'expérimentation, à savoir tourner et assembler les modules, il est possible que le CEN ou un monteur puisse assembler si le journaliste n'a pas le temps par exemple.

Mais c'est plutôt l'exception guidée par les circonstances et non le choix de départ.

Pour mémoire, voici ce qui est prévu dans l'accord :

Vidéo d'actualité courte : Un journaliste sur le terrain (un JRR ou un JRI) tourne et assemble une vidéo d'un format de 1'00'' environ avec le smartphone ou un ordinateur (via logiciel ou application de montage en ligne). Les chefs monteurs et les CEN peuvent aussi contribuer au montage/assemblage de ces modules dans les cas où le JRR / JRI n'a pas la possibilité de le faire.

Aujourd'hui seuls les journalistes formés peuvent pratiquer l'assemblage.

Et les vidéos d'actualité plus longues et enrichies : Un journaliste sur le terrain (un JRR ou un JRI) tourne une vidéo de décryptage d'un format de 2'30'' à 3'00'' avec le smartphone. Cette vidéo est montée et habillée

par un chef monteur (via logiciel type Adobe Première). Selon les cas, il peut être accompagné d'un deuxième journaliste (JRR ou JRI).

Les tournages se feront avec les UTN (actuellement 2 et bientôt 3 à Reims), il y en aura un également à Troyes. Les rédacteurs volontaires ne seront pas formés à la solution Adobe Première sur ordinateur.

La charte des modules à produire sera évoquée en formation et les encadrants de Champagne Ardenne vont créer un process pour le workflow.

De même les outils et les licences seront déployés pour permettre aux journalistes d'assembler leurs vidéos soit via un smartphone, soit via un PC qui sera mis à disposition.

L'ensemble des monteurs disposeront d'Adobe première pro sur les PC des salles de montage afin de pouvoir être impliqué dans l'expérimentation.

Les monteurs volontaires pour être formé à Adobe 1ere pro ne sont pas disponibles sur les dates des prochaines formations, ils vont travailler en doublure avec leurs collègues déjà formés et décideront s'ils souhaitent pratiquer dans l'attente de la prochaine date de formation.

Le temps de l'expérimentation, nous restons sur le potentiel existant et les plannings seront adaptés pour planifier plus de monteurs sur le web.

Toutes les productions doivent être validées par l'encadrement éditorial et la publication est faite soit par la CEN, soit par les RCA, soit par le coordinateur numérique.

Il n'est pas prévu dans l'accord de moment d'échange entre les salariés des 3 stations. Nous pouvons y réfléchir pour notre région mais plutôt en temps d'échange par antenne.

De même il n'est pas prévu de compensation financière pour les volontaires.

Vos élu.e.s déplorent que cette expérimentation soit lancée le 2 février alors que les premières formations n'auront lieu que le 5 mars à Strasbourg, pour seulement deux salariés de l'antenne Champagne-Ardenne. Une deuxième session de formation est prévue après les municipales, nous indique la direction, mais il n'y a pour le moment pas d'autres dates prévues pour d'autres formations.

Dix salariés de Champagne-Ardenne ont candidaté pour participer à cette expérimentation. Il semble peu probable que tous les salariés volontaires soient formés avant la fin de cette expérimentation qui ne dure que trois mois, à savoir début mai. Il aurait été préférable d'harmoniser le calendrier pour que l'expérimentation commence une fois les gens formés, afin de tirer de réelles conclusions de cette expérimentation de trois mois.

La durée de cette formation, soit une seule journée, nous interroge. Est-ce vraiment suffisant pour maîtriser ce nouveau format et apprendre à monter (« assembler », comme l'indique la direction dans ses communications) ? Nous en doutons fortement.

Concernant le workflow, le chef de centre nous répond que les deux UTN de Reims sont prêtes pour tourner et monter les vidéos. Le logiciel Adobe Premiere mobile y est installé. Les UTN présentes dans les BEX sont aussi opérationnelles.

Vos élu.e.s attirent l'attention sur le fait que pour l'actualité imprévisible, il serait intéressant que chaque smartphone professionnel soit doté des outils adéquats pour produire ces vidéos.

Interrogée sur le montage, la direction répond que pour les vidéos d'actualité courtes (1'), il est préférable que le journaliste monte seul son module pour rendre l'expérimentation plus efficace. Dans le cas où le journaliste ne serait pas disponible, la CEN ou un monteur peut le faire.

Dans le cadre des vidéos d'actualité enrichies (2'30), monteur ou CEN s'occupent du montage, avec le journaliste.

Pour la validation, il faut s'adresser en priorité au RCA numérique, ou à un autre adjoint en cas d'indisponibilité de celui-ci.

La CEN a la charge de la publication dans les heures ouvrées, le RCA numérique peut le faire dans les autres horaires.

Pour les volontaires, après formation, il est possible de réaliser ces vidéos courtes de façon planifiée ou de façon imprévue, dans le cadre d'un tournage d'actu pour le linéaire par exemple.

Le rédacteur en chef nous précise que dans le cadre de cette expérimentation, il souhaite planifier chaque jour l'un des quatre contributeurs web sur la production de vidéos verticales.

L'expérimentation ne durera que trois mois, **vos élu.e.s souhaitent que le workflow soit opérationnel pour le 6 mars**, date à laquelle deux volontaires sortiront de formation.

Ils espèrent aussi que chaque module réalisé dans ce cadre sera débriefé avec sérieux, et que les représentants du personnel auront accès à ces débriefings.

Vos élus resteront également vigilants sur le respect de l'accord d'expérimentation. Nous ne pouvons, enfin, que déplorer que le développement de la production de vidéos verticales d'actualité courtes dans le réseau France 3 ne s'appuie pas sur l'ensemble des expertises et des métiers que comprennent nos stations. Il eût été joyeux et enthousiasmant que chacun puisse participer dans toutes ses compétences à ce virage essentiel opéré par l'entreprise.

Vos élu.e.s alertent également la direction sur le **sentiment de mise à l'écart de certains monteurs.**

D'autres corps de métier vont effectuer leur travail à l'issue d'une seule journée de formation.

Cela crée de l'incompréhension et de l'inquiétude quant à l'avenir du métier de monteur au sein de l'entreprise.

Certains d'entre eux se sentent également dépossédés de leurs attributions au profit de journalistes moins formés et moins expérimentés qu'eux.

Pour monter en puissance sur les modules web, **nous demandons qu'un monteur web soit systématisé chaque jour.**

Certains monteurs sont toujours en attente de leurs formations Adobe Premiere, qui tardent à venir.

Vos élu.e.s alertent aussi la direction sur la **charge de travail supplémentaire que ces modules web vont engendrer pour la chargée d'édition numérique, ainsi que pour le rédacteur en chef numérique.**

Vos élu.e.s estiment qu'un moment d'échanges entre salariés des trois stations du Grand Est serait bénéfique pour tous. Cela permettrait d'échanger sur les bonnes ou les mauvaises pratiques, de voir ce qui fonctionne ou pas.

La direction craint que cela soit compliqué à mettre en place, mais nous espérons qu'elle fera l'effort de l'organiser.

2. Point sur la présence d'un OPS en reportage.

- **Quels sont les critères pour juger de la pertinence de la présence d'un OPS en reportage ?**
- **Le mail du chef de centre concernant les OPS a suscité de vives réactions. Que compte faire la direction pour apaiser les tensions déclenchées par cette communication ?**

Réponse de la direction :

Ce sont les OPS eux-mêmes, en tant qu'experts métiers, après avoir pris connaissance des besoins exprimés par les journalistes et des conditions de tournage pressenties, qui estimeront en premier lieu si leur présence est nécessaire ou non en discutant avec l'encadrement technique et les journalistes s'ils le souhaitent.

La direction déplore les mauvaises interprétations qui ont pu être faites par certains salariés après l'envoi d'un mail par le RCT. Le chef de Centre a commencé à s'entretenir en aparté avec journalistes et OPS pour rappeler le process, le pourquoi et les enjeux, mais également pour faire de la médiation. Il continuera cette

démarche sur le principe de l'aparté pour ne pas stigmatiser les uns et les autres par une communication plus large.

La direction nous répond que **désormais les OPS ne seront plus systématiquement planifiés sur les feuillets** et qu'ils n'ont jamais été potentialisés sur les séries et les coups de cœur.

Concernant ces trois formats, mais aussi d'autres formats comme les dossiers sports, les enquêtes de région, les Ici en France, il faudra désormais **faire une demande à l'encadrement technique pour planifier un OPS**.

Devant notre insistance pour connaître les critères qui justifient la planification d'un OPS, le chef de centre décide qu'il n'est finalement pas nécessaire pour les journalistes d'argumenter et de justifier leur demande d'OPS, mais il leur demande solennellement de réfléchir à la nécessité de la présence d'un OPS sur leur tournage.

Vos élus réaffirment avec conviction que **la présence d'un OPS, notamment sur le tournage d'un feuilleton est toujours synonyme de plus-value, d'autant que la ligne éditoriale définie par le rédacteur en chef pour les feuillets s'appuie sur l'immersion, la proximité avec les personnages et la participation à leurs activités**.

Cela se traduit par l'enregistrement de séquences en ambiances, qui nécessitent la présence d'un OPS. Vos élu.e.s invitent donc chacun.e d'entre vous à réaliser cette demande d'OPS quand vous le jugez nécessaire.

3. Point éditorial :

- **Point sur l'écriture inclusive dans les ZEL ou articles web.**
- **Point sur les règles d'utilisation d'images pour les articles ou modules web réalisés par d'autres salariés que ceux qui étaient sur le terrain.**
- **Point sur l'intrusion d'agriculteurs de la coordination rurale avec leurs tracteurs sur le parking de la station.**

Réponse de la direction :

- L'écriture inclusive dans les Zel ne fait pas parti des usages au sein de FTV, compte tenu du nombre de caractères limités. Dans les articles web cela ne facilite pas la lecture et le rédacteur en chef ne souhaite pas mettre cela en œuvre dans la mesure où cela n'est pas un usage au sein de FTV.
- La réponse de la direction semble limiter l'écriture inclusive à l'utilisation du point médian, qui complexifie à ses yeux la lecture. Les élu.e.s ont rappelé lors de la réunion que l'écriture inclusive ne se limitait pas à cela. Les élu.e.s pointaient surtout l'importance du bon sens, par exemple pour parler dans des reportages où les femmes sont en écrasante majorité d'infirmières ou de championnes de gymnastique (et non pas d'infirmiers ou de champions). Ce que le rédacteur en chef reconnaît bien volontiers dans ses infos hebdo publiées après la réunion IP.

Au-delà de la question de l'écriture inclusive, les élu.e.s ont rappelé qu'aucune charte orthotypographique n'existait pour le site de France 3. Ce qui laisse chacun appliquer des règles qu'il pense être les bonnes, sans avoir de référence commune à respecter dans l'ensemble du réseau régional. Par ailleurs, le correcteur orthographique intégré à l'outil de rédaction (PIC) propose des changements contraires à ces règles (par exemple un point à la fin d'un titre, alors que les préconisations l'excluent). Il sera bien de pouvoir disposer d'une charte orthotypographique commune afin de renforcer la cohérence de nos écrits. Une charte qui pourra préciser l'utilisation, ou non, de l'écriture inclusive.

- Les images appartiennent à l'entreprise et peuvent être utilisées pour le web, sauf si le journaliste qui les a tournés fait un mail indiquant qu'elles ne doivent pas être utilisées en expliquant la raison à sa rédaction en chef. Le rédacteur en chef rappellera cela dans sa note hebdomadaire.
- Dans ses infos hebdomadaires diffusées après la réunion IP, le rédacteur en chef a indiqué mettre en place une vigilance renforcée lors de la réalisation d'un module qui reprend un sujet TV (signalement en conférence de rédaction, information par mail de l'équipe TV). Les élu.e.s saluent cette volonté, mais déplorent qu'il ait fallu une grave erreur dans une autre antenne (témoin anonyme dans un sujet JT, titré dans un module web) pour que cette décision soit prise.

La question d'utilisations d'images issues des rushes pour illustrer un article web se posait également. Les élu.e.s insistent sur l'importance de privilégier des échanges directs avec l'équipe sur place pour éviter toute erreur. Et à défaut de contact possible (utilisation plus tard que le tournage par exemple), d'utiliser uniquement des images issues du PAD, qui a fait l'objet d'une validation éditoriale et par exemple de floutage si nécessaire.

La mise en place d'un workflow précis dans le cadre de l'expérimentation modules web pourra être l'occasion de préciser le mode opératoire à suivre à la fois pour la reprise de sujets JT pour des modules, mais aussi interroger le mode opératoire pour la reprise de sujets JT (images et infos) pour alimenter des articles écrits pour notre site, afin d'éviter les erreurs et les incompréhensions.

- Les adjoints ont immédiatement été informés par le rédacteur en chef dès qu'il a eu l'information. Les RCA ont informé les cadres techniques. Il n'y a pas eu d'intrusion dans les locaux, uniquement sur le parking. Un échange téléphonique a eu lieu avec la CR51 qui a présenté ses excuses :
*« Suite à notre échange téléphonique M. Mercier, je vous confirme qu'aucun membre du bureau CR51 n'avaient pu se rendre sur place lors de la mobilisation Policière du samedi 31 janvier à Reims et nous présentons nos excuses pour la visite de 3 tracteurs et de 5 bonnets jaune sans nous avoir prévenu de la situation.
 Comprenez que la situation dans nos campagnes est critique et votre future alimentation dans vos assiettes très préoccupante. Nous restons en contact et souhaitons garder de bons échanges avec tous les médias.
 Cdt. Charlier Stéphane
 Secrétaire CR5 »*
- Les élu.e.s saluent que la rédaction en chef ait exigé des excuses du syndicat pour cette intrusion inacceptable. Une information plus immédiate des salariés, sans attendre la réunion IP, aurait toutefois pu répondre plus rapidement à certaines interrogations.

4. Point sur l'agenda sortir Grand Est.

Réponse de la direction :

L'agenda Sortir contient uniquement des événements donc nous sommes partenaires, et ces partenariats sont négociés par le service communication en fonction de ses objectifs, relatifs à l'image et la notoriété de notre marque. Ce sont des partenariats d'échange de visibilité uniquement : nous valorisons le partenaire dans Sortir à l'antenne et sur les réseaux sociaux, en échange de quoi le partenaire met notre logo sur ses supports de comm, de la signalétique sur son événement, nous mentionne dans ses posts sur les réseaux, etc...

L'agenda semaine 6 Grand Est diffusé le 3 février ne comportait pas d'événement en Champagne-Ardenne, car celui prévu a été annulé en dernière minute (Student Comedy Cup) par l'organisateur.

Depuis le début de l'année, c'est la première fois que les 3 territoires ne sont pas représentés et cela est arrivé une fois en 2025. Il aurait pu être décidé de ne diffuser que l'agenda Champagne-Ardenne, mais cela aurait supposé de diffuser 2 fois par jour ce dernier, ce qui est lassant pour nos téléspectateurs.

Enfin, 2 événements promus sur 3 sont susceptibles de faire venir des participants de tout le Grand Est, d'ailleurs l'un des 3, Strasbourg mon amour, a fait l'objet d'un jeu avec des places à gagner les dernières années avec un succès important en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Il a donc été considéré que ces événements pouvaient être intéressants pour des Champardennais. L'autre événement est l'expo Toutankhamon à Metz qui se prolonge jusqu'à début mars et peut attirer sur une large zone, durant les vacances scolaires.

Le 03 février 2026, un agenda Grand Est a été diffusé sans événements concernant la Champagne-Ardenne. Vos élu.e.s comprennent parfaitement cette annulation d'événement de dernière minute. C'est la première fois qu'un agenda Grand Est n'a pas d'événement en Champagne-Ardenne.

Nous saluons le travail du service de communication qui nous propose chaque semaine des idées de sorties variées.

5. Point TEVA / UCC et Overdrive :

- **Point UCC infographiste pour les TEVA.**
- **Point les contraintes de charte de mise en images et les implications des TEVA sur la régie mobile.**
- **Point Overdrive projection de planning.**

Réponse de la direction :

- Dès lors que la demande sera remontée par le responsable du centre technique auprès du directeur de l'exploitation moyens et de la performance opérationnelle et que la demande sera validée, un jury sera mis en place.
- Les TEVA (Techniciens d'Exploitation Vidéo et Audiovisuel) voudraient connaître le cadre dans lequel cette UCC sera utilisée lorsque le chef de centre viendra les voir pour connaître leurs intentions.
Le but des TEVA n'est absolument pas de prendre la place de nos actuels graphistes.
Si certains TEVA obtiennent l'UCC infographiste, nous resterons extrêmement vigilants sur leur planification. Cela va entraîner des disparités les dimanches, car les graphistes n'étant plus planifiés, un TEVA avec l'UCC ne sera pas forcément présent non plus.
- L'investissement pour disposer de cette régie mobile sera réalisé dès lors qu'un projet éditorial nécessitant cet outil sera finalisé. Les contraintes de chartes de mise en image dépendront du type de contenus. Cette régie ne sera en effet pas limitée à une seule émission, mais à de multiples en fonction des besoins éditoriaux. Ce sera donc au cas par cas.
Les règles de l'entreprise seront respectées en matière de compétences. Par exemple, alors qu'un nouveau contenu basé sur cet outil est en cours d'écriture, il est défini qu'il y aura l'intervention d'un réalisateur qui travaillera sur la réalisation d'une charte de mise en image qui servira alors de trame pour les TEVA qui seront autonomes.

- À ce jour, une équipe composée d'un OPS, d'un TEVA et d'un cadre d'exploitation travaille sur le projet d'une régie mobile. Cela permettrait, sur le papier, de tourner des émissions en extérieur avec un nouveau dispositif, aussi bien pour le linéaire que pour le numérique.
Ce projet a été introduit **sans projet éditorial** !
Cela donne l'impression que ce projet a été lancé pour « les **occuper** » !
- Des projections seront travaillées prochainement, en suivront des échanges avec le personnel concerné.
- Avec l'arrivée **d'Overdrive, qui permet techniquement de produire une émission/JT avec un seul technicien**, là où deux TEVA sont actuellement mobilisés, l'exploitation de l'outil sera quasi exclusivement confiée à un seul technicien.
L'objectif réel du projet **n'est pas l'amélioration de la qualité des JT**, mais la **réduction du nombre de techniciens** nécessaires à sa fabrication.
De ce fait, que va-t-on faire du 3^{ème} TEVA actuellement planifié ? Comment l'occuper ?
Actuellement, **personne** n'est capable de nous répondre, malgré nos demandes incessantes depuis plusieurs mois.
La direction nous informe que les TEVA pourraient avoir une potentielle projection de planning, en mars ou en avril. Avec les élections qui arrivent, vos élus pensent que cela ne sera pas une priorité.
Vos élus déplorent le **manque de professionnalisme** et de **considération** du chef de centre.

Vos élus alertent la direction sur l'état d'inquiétude et le manque de confiance envers leur manager que vivent actuellement les TEVA (CDI comme CDD) concernant leur avenir professionnel.

6. Point sur les primes exceptionnelles.

Réponse de la direction :

Le processus n'a pas changé : La demande argumentée émanant du manager doit être validée par la direction régionale puis la DRH réseau et direction de la rémunération.

Le caractère exceptionnel doit être argumenté et justifié.

7. Point absentéisme (document joint).

Réponse de la direction :

Fin décembre 2025, le taux moyen d'absentéisme de l'antenne de CHAMPAGNEARDENNE est de 4,03% soit en hausse de 1,08 point par rapport à fin décembre 2024.

La gravité des absences (nombre de jours moyens par collaborateur de janvier à décembre) est en hausse de 3,95 j. par rapport à 2024 soit 14,7 jours d'absence moyen par salarié. Il y a des arrêts longs (ALD) qui impactent cette moyenne.

Le nombre d'absences en moyenne par salarié est en hausse comparé à 2024 et se situe à 0,83 absence en 2025.

Le taux moyen des absences de courte durée est de 0,17% mais celle-ci représentent 39,73% des absences.

Avec un taux d'absentéisme moyen de 17,26% la direction Antenne et Contenus a le taux le plus élevé

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine instance de proximité aura lieu le 10 mars 2026

Vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos représentant.e.s de proximité